



Père refusant de rendre les affaires du bébé

Par **So1983**, le **28/09/2021** à **18:46**

Bonjour,

Je viens d'accoucher et je dois sortir de l'hôpital demain matin avec mon bébé. Le père du bébé avec qui ça se passe mal (séparation pendant la grossesse et recherche de logement infructueux de ma part) s'était pourtant engagé, d'un commun accord avec moi et pour le bien du bébé, à accepter un arrangement pour les premiers temps. Cependant, j'ai eu une énième "surprise" ce jour en me rendant à la mairie lors d'une autorisation de sortie (ou monsieur n'a pas daigné se rendre au rendez vous convenu pour reconnaître l'enfant, ainsi que se donner la peine de m'informer sur les modalités et précisions exactes concernant l'arrivée de celui ci à son domicile). Il est pourtant bien venu à la maternité "normalement" et régulièrement, et avait l'air de pourtant se montrer raisonnable, mais je suis apparemment encore en train de subir ses coups bas.

Monsieur refuse de me répondre au téléphone, il ne veut répondre a personne bien que plusieurs personnes aient tenté de le joindre et de lui laisser des messages, et alors même qu'il s'agit de me restituer mes affaires, donc les affaires essentielles du bébé.

J'ai du contacter la gendarmerie ou une dame m'a dit qu'ils ne pouvaient rien faire et qu'il fallait l'intervention d'un huissier et preuves d'achat (ayant acheté la plupart d'occasion je possède uniquement les coordonnées des gens).

Les affaires du bébé m'appartiennent car je les ai entièrement financées. Je souhaiterai les récupérer de toute urgence.

Pour l'intérêt et ce qui concerne les droits de l'enfant je souhaiterai savoir quelles actions urgentes je pourrais entreprendre, et si je dois rappeler la gendarmerie.

Je vous remercie par avance.

Par **Marck.ESP**, le **28/09/2021** à **21:20**

Bonjour

Prenez d'urgence contact avec les services sociaux de la mairie ou l'assistante sociale de votre secteur